LE SAVETIER GENTILHOMME *AU* *TIERS-ÉTAT.*



1789.



LE SAVETIER GENTILHOMME AU TIERS-ÉTAT.



JE descends d'une très-illustre Famille, qui a rendu les plus grands services à l'État. Mon pere, Lieutenant-Colonel, est mort dans la guerre de la succession d'Espagne. Il étoit étranger; j'ai toujours ignoré le sort de mes autres parens. Ma mere, pauvre, vivoit à la campagne; je n'avois tout au plus que six ans,

elle expira dans mes bras à l'âge de trente-six. Le Paysan chez qui nous logions prit soin de moi, et me mit en apprentissage chez un Savetier, nommé *Jean Crêpin.* J'y fis des progrès. Etabli ensuite à Paris, j'ai été assez heureux pour trouver une femme honnête; elle me fit présent de trois beaux garçons et de deux filles. Mes enfans, issus du sang le plus noble, ont voulu entreprendre le métier des armes : deux sont Sergens, et un est Caporal. Si j'avois pu me faire connoître, mes enfans auroient été admis à l'École royale militaire; ils en seroient sortis, ou Sous-Lieutenans, ou Lieutenans, ou Capitaines : mes filles, très-jolies et sages, auroient été reçues à St. Cyr; elles auroient pu devenir, ou Madame la Comtesse, ou Madame la

Marquise : graces au ciel la premiere est Madame la Maréchale, la deuxieme est Madame la Boulangère. Pourquoi des retraites particulieres pour les Demoiselles nobles, où elles reçoivent une dot honnête? Y a-t-il de sang noble? La véritable noblesse consiste dans la vertu, le sentiment et la valeur. Pourquoi des Écoles qui coûtent des sommes immenses, pour apprendre à la Noblesse le métier des armes, et priver le Tiers-État de l'honneur de combattre pour la Patrie en conduisant les armées? Les plus illustres Capitaines sont sortis du Tiers-État ; j'en citerois mille, un me suffit, M. de Chevert. Les honneurs funéraires qu'on lui a justement rendus, attestent, à St. Eustache, à Paris, et son mérite, & sa gloire.

Il faut donc supprimer des Écoles pour les Nobles; c'est au champ de Mars que l'on apprend à combattre. C'est sur les vaisseaux, en qualité de Mousse, que la Noblesse Anglaise apprend le grand art de la navigation; les enfans du Roi en ont donné le mémorable exemple. A l'égard des Demoiselles, je laisse une retraite pour elles : accoutumées à l'aisance, privées des biens de la fortune, elles pourroient grossir le nombre, innombrable déja, des Prêtresses de Vénus; la vertu féminine ne tient pas ordinairement contre la misère.

Les Nobles serviront donc à l'avenir en qualité de Soldats comme ceux du Tiers-État, et c'est au mérite à qui l'on accordera les places destinées au commandement; on pourra

avoir alors des Généraux ; l'émulation et le travail cimentent la science ; et ce n'est pas dans les ruelles, dans les spectacles, les bals et les plaisirs, qu'un Capitaine peut s'instruire, tandis que le pauvre Soldat gémit dans les forteresses ou les casernes, tourmenté par un jeune Militaire sans expérience.

Je résume donc que tout Noble, Bourgeois ou Paysan doive servir, sans distinction, comme Soldat ; et que l'honneur de commander soit destiné au mérite.

C'est l'avis que le gentilhomme Savetier prend la liberté d'adresser au Tiers-État, afin que, dans la circonstance des États-Généraux, il puisse, si bon lui semble, faire valoir ses droits.

824